Bulletin d'information

INFO CSF

Volume 6, numéro 4 ♦ Décembre 2002

Les avis régionaux du CSF font leur chemin

Portrait des Laurentidiennes

Le Conseil du statut de la femme (CSF) rendait public, le 18 octobre à Saint-Jérôme, son avis intitulé *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans la région des Laurentides*. « Cet avis se veut un outil de développement pour la région et un appui aux initiatives régionales déjà entreprises », précisait la présidente du CSF, M^me^ Diane Lavallée, lors du lancement.

Plusieurs atouts sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de la situation des femmes de la région, dont la grande vitalité du mouvement communautaire et du mouvement des femmes. De plus, l'engagement des instances régionales, dans l'entente cadre de développement, se veut encourageant pour promouvoir et soutenir l'équité entre les genres. S'ajoutent aux aspects positifs, les initiatives en cours pour soutenir la diversification des choix scolaires des filles.

Les femmes des Laurentides sont généralement mieux intégrées au marché du travail que la moyenne des Québécoises (50,5 % contre 48,5 % en 1996). La situation est cependant plus difficile pour les jeunes femmes de 15-24 ans avec un taux de chômage de 17 % et un taux d'emploi d'à peine 44,8 % en 1996. Que 31,2 % des travailleuses occupent un emploi à temps partiel n'est pas étranger au fait que les femmes de la région gagnent en moyenne 18 907 $ par année, soit 577 $ de moins que les Québécoises et plus de 10 000 $ de moins que les Laurentidiens.

Sur le plan scolaire, seulement 7,9 % des Laurentidiennes détiennent un diplôme universitaire contre 11,1 % des Québécoises et, pour la cohorte 1991-1998, seulement 72,3 % des filles des Laurentides ont obtenu leur diplôme secondaire (contre 78 % des jeunes Québécoises). La grande majorité des finissantes du secondaire professionnel en 1999-2000 ont opté pour quelques secteurs de formation traditionnellement féminins qui offrent de moins bonnes perspectives sur le marché du travail. Des mesures favorisant les métiers non traditionnels sont une avenue intéressante à développer pour la main-d'œuvre féminine.

Quant à la santé, particulièrement chez les femmes, certains comportements à risque (tabagisme, alcool et sédentarité) sont plus répandus dans les Laurentides qu'au Québec. La détresse psychologique chez les femmes de la région de tous les âges est présente à 24,7 % contre 22,8 % des Québécoises et 17,9 % des Laurentidiens. De plus, 43,4 % des jeunes filles contre 29,4 % des jeunes hommes présentent un indice élevé de détresse psychologique. Face à cette situation, les secteurs concernés doivent approfondir les problèmes de santé mentale et se préoccuper de bien cerner leurs réalités respectives.

« Quoique la région soit bien engagée, il reste du travail à faire pour assurer une participation équitable des femmes. Dans cette optique, la région doit se donner des outils et mettre en œuvre des stratégies et des moyens d'actions adaptés afin que les femmes participent pleinement au développement régional », de conclure la présidente du CSF.

Conseil du statut de la femme
Québec

Des indicateurs sur les femmes de l'Estrie

C'est à Sherbrooke le 20 novembre 2002 que la présidente du CSF, M^me^ Diane Lavallée, procédait au lancement de l'*Avis sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Estrie*.

L'analyse du CSF révèle que les Estriennes sont généralement assez bien intégrées au marché du travail. Le taux d'emploi est supérieur à celui des Québécoises (49,2 % vs 48,5 %), le taux de chômage est moins élevé (10,2 % vs 11,2 %) et la région compte 8,7 % de travailleuses autonomes contre 7,2 % au Québec. Cependant, les conditions de travail des femmes sont moins intéressantes et elles ne gagnent que 63,9 % du revenu d'emploi moyen des hommes, un écart plus important que dans l'ensemble du Québec. Le travail à temps partiel et les domaines traditionnellement féminins tels que secrétariat, travail de bureau, ventes et services favorisent ces disparités salariales.

Plus du tiers (38 %) des familles monoparentales, les immigrantes et les femmes handicapées sont particulièrement affectées par l'insuffisance de revenus. L'absence de transports en commun et adapté, exception faite pour la ville de Sherbrooke, est un facteur qui ne favorise pas l'intégration en emploi des femmes de la région. Des solutions novatrices pour répondre aux besoins de transport collectif de même que des corrections à la pénurie de logements sociaux pourraient contribuer à diminuer la pauvreté des femmes.

Alors que 19 % des femmes de l'Estrie souffrent de détresse psychologique contre 22,8 % des Québécoises, les Estriennes déclarent des idées suicidaires supérieures à la proportion québécoise (4,2 % contre 3,9 %). De 1984-1988 à 1994-1998, le taux de suicide féminin a augmenté de 24 % en Estrie, alors qu'il croissait de 6 % au Québec. Devant cette situation très préoccupante, une approche globale et différenciée selon les sexes en matière de santé mentale est nécessaire pour cerner les besoins, attribuer les ressources et déterminer les interventions.

En ce qui a trait à la natalité, les Estriennes ont, en moyenne, 1,65 enfant contre 1,57 au Québec. Par contre, le taux des naissances prématurées ainsi que le nombre de bébés de faible poids ne cessent d'augmenter et le taux de grossesses chez les adolescentes de 14 à 17 ans et de 18-19 ans sont légèrement supérieurs à ceux du Québec. Le CSF propose l'intégration de la prévention des naissances de faible poids à la stratégie de lutte à la pauvreté, l'accessibilité de cliniques jeunesse dans les CLSC et le renforcement des services infirmiers en milieu scolaire.

En conclusion, la présidente du CSF souhaite que la présentation de cet avis puisse appuyer les décideuses et les décideurs dans la détermination des priorités et des moyens d'action à mettre en place pour que les femmes participent pleinement au développement de la région.

Joyeux anniversaire CSF !

L'année 2003 marquera les 30 ans du Conseil du statut de la femme. C'est sous le thème « *30 ans d'action, ça porte fruit !* » que l'organisme propose de célébrer, tout au long de l'année, le chemin que les Québécoises ont parcouru au cours des dernières décennies.

À votre agenda...

Déjà des activités majeures sont en préparation pour souligner le 30^e^ anniversaire du CSF. Rendez-vous à ne pas manquer et à inscrire dès maintenant à votre agenda !

Le 23 mai 2003 :

- ***Colloque*** à l'Hôtel Delta de Montréal sur les enjeux et les stratégies du féminisme d'aujourd'hui. Au programme : conférences et débat des militantes.
- ***Spectacle*** au Spectrum de Montréal pour célébrer l'apport des femmes à la culture.

Les 23 et 24 mai 2003

- ***Agora*** à la Grande-Place du Complexe Desjardins pour souligner l'histoire des femmes, les fruits du féminisme au présent et pour rêver à l'avenir. Au programme : expositions, débats des amoureuses, des mères et des citoyennes, séance de signatures d'auteures et activités interactives pour le public.

Les 24 et 25 mai 2003

- Productions spéciales de films et vidéos à la Cinémathèque québécoise.

Journée internationale des femmes

Cette année, la Journée internationale des femmes s'inscrit dans la foulée du 30^e^ anniversaire du CSF. Sous le thème « *Les fruits du féminisme* », le Conseil invite la population à réfléchir sur les gains des femmes réalisés au cours du XX^e^ siècle.

Nommer les fruits du féminisme, donner la parole aux femmes qui en ont porté le flambeau, reconnaître l'importance actuelle des femmes et du mouvement féministe dans la société, voilà l'exercice proposé pour souligner le 8 mars 2003.

Pour accompagner cette réflexion, le Conseil offre un calendrier mural qui présente le témoignage de dix personnalités marquantes sur les retombées du féminisme au cours des trente dernières années. C'est ainsi que les propos de Madeleine Parent, Lise Payette, Jeannette Bertrand, Henry Morgentaler seront accompagnés d'images conçues par des jeunes. Parmi les sujets commentés : le droit de vote des femmes, l'accès aux études supérieures, les garderies, l'équité salariale, etc.

Le feuillet *L'origine véritable du 8 mars* ainsi que la brochure *La constante progression des femmes* (édition 2002) seront également reconduits.

Ces outils d'animation offerts gratuitement doivent être commandés au bureau du CSF de votre région. L'expédition du matériel se fera dans la semaine du 13 janvier 2003 et l'ensemble de la documentation sera accessible à cette même date sur le site du Conseil à l'adresse suivante : http://www.csf.gouv.qc.ca.

Le CSF présent aux commissions parlementaires automnales

Des actions pour prévenir la pauvreté

En commission parlementaire, le 15 octobre dernier, la présidente du CSF commentait la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le projet de loi n° 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.*

Le Conseil accueille favorablement ce projet gouvernemental et le décrit comme une stratégie audacieuse, novatrice et rassembleuse. Pour être efficace, elle devra cependant être enrichie d'un plan d'action tenant compte des aspects sexospécifiques de la pauvreté et devra comprendre des mesures concrètes, des objectifs précis et des mécanismes de suivi permettant de mesurer les résultats aux paliers national, régional et local.

Parmi les recommandations émises par le CSF, rappelons l'instauration d'un régime d'allocations familiales universelles et d'un revenu de solidarité pour les personnes et les familles en situation de pauvreté. La pension alimentaire pour enfants ne doit plus être considérée comme un revenu déductible de la prestation d'assistance-emploi et, au chapitre du logement, des mesures d'aide doivent être développées. De plus, puisqu'il existe un lien indéniable entre réussite scolaire et réduction de la pauvreté, des actions doivent pouvoir contrer le décrochage scolaire.

Enfin, la présidente se réjouit de constater que la stratégie proposée vise à prévenir la pauvreté et fait appel à l'engagement de l'ensemble des membres de la société : les personnes en situation de pauvreté, les entreprises et les partenaires du marché du travail.

Vite l'adoption de la réforme des normes du travail !

Lors de sa présentation en commission parlementaire, le 6 décembre dernier, la présidente du Conseil soutenait l'importance d'adopter dans les plus brefs délais le *Projet de loi no 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.* Alors que les travailleuses sont toujours majoritairement dans les emplois au salaire minimum et non syndiqués, cette loi est fondamentale et souvent l'unique outil contre l'arbitraire et l'abus.

Les propositions relatives à la conciliation travail et famille, au harcèlement psychologique et à la durée du travail constituent des avancées majeures et audacieuses.

Le Conseil souhaite cependant la mise en place de mesures additionnelles pour contrer la précarisation de la main-d'œuvre. Il recommande également l'amélioration des dispositions relatives à la durée du travail, aux pauses, aux absences et aux vacances.

« L'adoption de cette loi permettra aux personnes salariées de toucher la juste part du fruit de leur travail et de mieux concilier les différentes dimensions de leur vie », conclut la présidente du Conseil.

La place des femmes en politique

Dans le cadre de la consultation itinérante menée par le Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, le Conseil a élaboré, à partir d'une vaste étude qu'il a publiée en octobre 2002 et d'un récent mémoire, une synthèse qui aborde la question de la présence des femmes dans les instances de pouvoir.

En 10 questions et réponses, plusieurs sujets sont abordés dont les mesures paritaires, le rôle des partis politiques et les modifications au mode de scrutin.

Le Conseil a mis à la disposition des groupes de femmes cet outil vulgarisé pour alimenter la réflexion et favoriser la participation des femmes lors des consultations régionales et nationale.

En bref...

Programme national de santé publique 2003-2012

À l'instar de nombreux groupes de femmes, la présidente du CSF signalait à M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé et à la Protection de la jeunesse, que le *Programme national de santé publique 2003-2012* ne contient aucune mesure pour les dix prochaines années sur la question de la violence faite aux femmes.

La présidente du CSF déplore que le Québec évacue cette question de ses priorités en santé publique. Le problème de la violence faite aux femmes est toujours aigu et présent. Un axe d'intervention sur cette question doit être conservé dans le respect des politiques et des programmes déjà inscrits dans les priorités d'action du gouvernement du Québec.

Une part du gâteau aux femmes !

Le récent *Rendez-vous national des régions* a permis aux femmes de défendre leurs intérêts devant les décideurs publics et elles ont su faire entendre leurs voix. Résultat : des engagements fermes envers les femmes.

Entre autres, à compter de 2004-2005, la reconduction du programme « À égalité pour décider » vise à augmenter la présence des femmes dans les instances décisionnelles. L'ouverture de deux nouveaux bureaux régionaux au CSF, dans le Centre-du-Québec et dans les Laurentides, permettra de mieux soutenir les femmes à la grandeur du territoire. Il y a de quoi se réjouir de ces initiatives qui permettront d'accompagner davantage les Québécoises dans leurs avancées !

Coup d'oeil sur les activités publiques

Conférences à l'horaire

La panoplie de colloques présentés à l'automne a permis d'interpeller nombre d'organismes et de groupes de femmes sur les préoccupations et enjeux du CSF. C'est ainsi que la présidente, M^me^ Diane Lavallée, a présenté des conférences sur des sujets aussi variés que la prévention en matière de violence conjugale, les mythes et réalités de la conciliation travail-famille, la place des femmes en politique et l'apport du féminisme d'État à travers l'histoire du CSF.

Les publications

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, novembre-décembre 2002, vol. 24, no 4.
Spiritualités à la carte

Religions à la carte, croyances sur mesure, pratiques interchangeables; la spiritualité est devenue multiple. Dans son dossier, la *Gazette des femmes* sonde l'âme des femmes et présente des témoignages qui mettent en évidence la panoplie de repères spirituels. Plus d'un chemin peut être emprunté pour toucher au divin. Catholicisme, boudhisme, protestantisme, religion Wicca, les femmes magasinent et explorent différentes voies.

À lire aussi dans ce numéro, une entrevue bouleversante avec Raymonde Provencher sur son documentaire *Nés de la haine*. Le viol comme arme de guerre. Comment continuer à vivre quand on donne naissance à... l'ennemi. Des témoignages poignants de femmes de la Corée, du Bangladesh, du Nicaragua et du Rwanda.

Avis – ***Mémoire sur la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le projet de loi no 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale***, octobre 2002, 34 pages. Publication gratuite, n° 202-08-A.

Avis – ***Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local de la région des Laurentides***, collection « Femmes et développement des régions », juin 2002, 152 pages. Publication gratuite, n° 202-10-A.

Avis – ***Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation***, octobre 2002, 115 pages. Publication gratuite, n° 202-11-A.

Synthèse – ***Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation***, document d'information, octobre 2002, 13 pages. Publication gratuite, n°. 202-12-I.

Avis – ***Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans l'Estrie***, collection « Femmes et développement des régions », octobre 2002, 157 pages. Publication gratuite, n° 202-15-A.

Rapport annuel de gestion 2001-2002 du Conseil du statut de la femme, Conseil du statut de la femme, novembre 2002, 32 pages. Publication gratuite, n° 202-13-I.

Sous presse... À surveiller !

Gazette des femmes, janvier-février 2003, vol. 24, n° 5.
Amérindiennes – Révolte de l'intérieur – Mise en marché 13 décembre 2002.

Avis – ***Mémoire sur le projet de loi no 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives***, en préparation. Parution prévue à la mi-décembre 2002.

Avis – ***La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes ? Mémoire au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques***, en préparation. Parution prévue fin décembre 2002.

Avis – ***Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local de la région de la Capitale-Nationale***, en préparation. Collection « Femmes et développement des régions ». Lancement prévu fin janvier 2003.

Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin.

Il suffit de s'adresser au :

Service des communications
Téléphone : (418) 644-9144 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site internet du CSF, dans la section *Publications*.

La ***Gazette des femmes*** est vendue en kiosque 3,50 $ le numéro et, par abonnement, 18 $ pour 18 numéros ou de 10 $ pour 6 numéros (taxes incluses). Avec un abonnement de 3 ans, vous recevez la prime de votre choix : *Femmes et Santé – Suivez le guide* ou *Femmes et Famille – Suivez le guide*, d'une valeur de 12,95 $.

De plus, pour un abonnement effectué avant le 30 janvier 2003, un calendrier mural soulignant les 30 ans du CSF est offert.

S'adresser à :
La *Gazette des femmes*
525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7
Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444
Télécopieur : (514) 523-4444
Internet : www.abonnement.qc.ca
Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

Marmaille et boulot... les incontournables !

La quête d'équilibre entre travail et famille est loin d'être un conte de fées ! La symétrie du travail masculin et féminin n'est qu'apparente, particulièrement en matière de conciliation travail-famille. La double tâche est encore aujourd'hui majoritairement le lot des travailleuses. Voici un bref portrait de ce phénomène qui se poursuit à travers les siècles. Plus de travailleuses, moins d'enfants, mais tout autant de responsabilités familiales.

19e siècle – Les femmes nées à cette époque font partie des dernières générations de femmes à avoir tant d'enfants : en moyenne, elles ont 7,8 enfants. La fécondité subit une chute de 41 % entre 1831 et 1891. Le travail des femmes se module au rythme des saisons, des naissances et au nombre de bouches à nourrir. On observe que vie de famille et vie de travail ont lieu au même endroit et sont étroitement liées. Les femmes ont un travail essentiellement axé sur l'autosubsistance et la reproduction.

Entre 1900 et 1941 – La participation féminine au travail à l'extérieur du foyer croît avec la production industrielle. On note au Québec une légère croissance du taux d'activité des femmes mariées, lequel se chiffre en 1921 à 1,8 % alors qu'il atteint 3,3 % en 1941. La confection de vêtements à domicile permet également aux ménagères de concilier travail ménager, soin et éducation des enfants et revenu financier.

1943 à 1945 – La guerre amène les femmes au foyer à l'usine. À Montréal, six garderies sont créées afin de faciliter le travail des femmes. Fin de la guerre : les femmes sont invitées à retourner au foyer. Les garderies publiques sont fermées. Une première allocation familiale est versée aux mères par le gouvernement canadien. Sans les pressions et la campagne de presse de Thérèse Casgrain, les allocations auraient été remises aux pères de famille.

1950 – Le taux de natalité de la province de Québec est à la hausse. Le phénomène du baby-boom s'explique par l'augmentation du nombre de femmes qui ont des enfants et non le nombre d'enfants par famille. Les grosses familles deviennent de plus en plus rares.

1968 – Le gouvernement du Québec verse à son tour des allocations familiales aux mères.

Les années 1970 – La participation des femmes au marché du travail est généralisée et à la hausse. Alors qu'en 1941, 8 % des travailleuses sont mariées, ce taux atteint 48 % en 1971. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à devoir combiner les tâches de ménagère, mère de famille et travailleuse salariée. Elles apprennent également qu'une maternité et des enfants en bas âge deviennent de réels handicaps sur le marché du travail. Beaucoup de femmes doivent abandonner un emploi à la naissance d'un enfant. Parfois même, on les congédie. Les garderies sont coûteuses et pas assez nombreuses.

Entre 1970 et 1980 – Faire accepter le rôle de parent dans le monde du travail devient un des premiers objectifs du mouvement des femmes. Sous leur pression, les gouvernements fédéral et provincial mettent en œuvre des programmes et politiques relatifs à l'interdiction de congédiement pour cause de grossesse, à l'attribution de congés et d'allocations de maternité, de retrait préventif, à l'interdiction de discrimination fondée sur l'état de grossesse.

1980 – Les femmes de 25 ans peuvent s'attendre à avoir 1,6 enfant et le report de la fondation d'une famille ou de la première naissance est une nette tendance. La part des naissances attribuables à des mères de moins de 30 ans est en baisse. Les proportions correspondantes enregistrées sont de 40 % pour les mères de 25 à 29 ans et de 30 % pour les mères de 20 à 24 ans.

Entre 1988 et 1991 – Des modifications aux lois fédérales et provinciales sont apportées pour y intégrer des prolongations des congés de maternité, des prestations de paternité et le droit à des congés parentaux sans traitement.

1993 – Recul à l'horizon : le gouvernement fédéral abolit l'universalité des allocations familiales. Seules les familles à faible revenu auront droit à un soutien. Au même moment et sans annonce publique, le gouvernement du Québec retire l'allocation de maternité aux travailleuses salariées dont le revenu familial brut est de 55 000 $ et plus.

En 1993 et 1994 – Après avoir donné naissance à un enfant, 9 travailleuses sur 10 sont de retour au travail moins d'un an après l'accouchement.

1997 – En vingt ans, le taux d'activité des mères de jeunes enfants a nettement progressé. Chez les femmes de 20 à 24 ans avec enfants de moins de 3 ans, la proportion a crû de 28 % à 41 %. La hausse est encore plus forte chez les 25 à 29 ans puisque leur taux d'activité fait plus que doubler, passant de 31 % à 65 %. On assiste à l'instauration de la maternelle à temps plein. Les frais de garde pour enfants de 4 ans sont fixés à 5 $ et les places à 5 $ seront progressivement accessibles aux enfants plus jeunes.

1998 – Les statistiques nous confirment que la présence d'enfants de moins de 5 ans occasionne un surplus de travail domestique de 2 h 29 min. par jour aux femmes et de 1 h 17 min. par jour aux hommes vivant en couple.

2000 – L'âge moyen des jeunes femmes à la première naissance est de 27 ans alors que leurs mères accouchaient du premier bébé vers 24 ans. Malgré son intégration plus forte au travail, la jeune mère continue d'être la première responsable de la conciliation travail-famille. S'occuper des enfants revient la plupart du temps au conjoint dont le salaire est moindre, la femme en l'occurrence, et pour ce faire, elle limite son cheminement de carrière.

2002 et plus – Des changements profonds ne seront amorcés que lorsque le monde du travail s'adaptera davantage aux responsabilités familiales et domestiques des femmes et des hommes, réalité incontournable !

Sources :

- *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Collectif Clio, Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 pages.
- *La constante progression des femmes*, Conseil du statut de la femme, janvier 2002, 6 pages.
- *Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec*, document d'information, Conseil du statut de la femme, 2002, 97 pages.

Le prochain *Info-CSF*

Veuillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en mars 2003. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de décembre 2002, janvier et février 2003.

L'*Info-CSF* en fichier *PDF*

L'*Info-CSF* est maintenant intégré sous forme de fichier PDF au site Internet du Conseil, dans la section *Publications – Par catégories – Documents d'information.*

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2002, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière •

© Gouvernement du Québec